

LA REANIMATION EN GRÈVE !



MARDI 11 MAI

- ✓ La reconnaissance du travail en réanimation sous forme d'une spécialité IDE/AS de réanimation par le biais de la VAE,
- ✓ L'attribution localement d'une NBI ou de la création d'un régime d'indemnitaire spécifique reconnaissant la pluridisciplinarité des soins, et la nécessité de compétences toujours croissantes,
- ✓ Elargissement et reconnaissance des compétences spécifiques acquises en réanimation pour les AS et IDE.
- ✓ Reconnaissance des formations diplômantes (diplôme universitaire, DU),
- ✓ Le renforcement du nombre de lits dans le service de réanimation avec les effectifs nécessaires.

